

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2012 - Convocation du 21 juin 2012

Compte rendu affiché le 6 juillet 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, M. GUENNAT, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS, M. FODDIS, Mme ARTETA-CRISTIN.

Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD ; Mme CHIGNARD par Mme GLATARD, Mlle FERNANDES par Mlle COIN ; Mlle ROGER par M. RACHAS ; Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Échange de terrain Commune/Alliade

Pour permettre, en 2009, la construction du hangar Est des services techniques municipaux, un état du foncier disponible a été réalisé. Il est apparu qu'entre Alliade, propriétaire voisin de la commune et celle-ci, une régularisation foncière devait avoir lieu pour une surface de 24 m² : il s'agissait de permettre la réalisation des voies d'accès à la propriété d'Alliade et au nouveau bâtiment communal.

Il convient aujourd'hui pour solder cette affaire de délibérer sur la régularisation foncière intervenue sur la base des documents d'arpentage dressés par le géomètre (Cabinet Arpège).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 26 avril 2009 autorisant Monsieur le Maire à déposer le permis de construire pour la construction d'un hangar supplémentaire chemin du Gorgeat,
- CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la régularisation foncière des assiettes de terrain des propriétés d'Alliade et de la commune,
- Le service des domaines concerté,
- **CONFIRME sa décision de régularisation foncière avec Alliade pour l'opération citée en objet consistant en la cession gratuite d'une parcelle de terrain du domaine privé de la commune de 24 m²,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 juin 2012
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/07/2012
 - Publication ou affichage le 2/07/2012
 - Fait à Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2012
- Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

